



Contrat de pension canine et féline

Entre : **INNOVADOG (Représenté par Mr Blanc Jérémie)**
N° siret : 828 209 056 00013
Lieu dit Barciet - 32340 Plieux
TEL : 07 85 66 07 07 - innovadog@orange.fr

Et :
Nom, Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Téléphone : Mail :
1^{ère} personne à prévenir en cas d'urgence : Téléphone :
2^{ème} personne à prévenir en cas d'urgence : Téléphone :

Durée du séjour : Toute journée entamée est due. (tranche de 24 heures)

Jour d'arrivée : Heure d'arrivée :
Jour de départ : Heure prévue de départ :

Animaux concernés :

1^{er} animal : Espèce : Chien / Chat Nom de l'animal :
Race ou type : Sexe : Mâle / Femelle
Identifié par identification électronique ou tatouage N°
Né(e) le Stérilisé(e) : Oui / Non
Date des dernières vaccinations :
CHPL : Toux de chenil : Rage :
Problèmes de santé connus :
.....

2^{ème} animal Espèce : Chien / Chat Nom de l'animal :
Race ou type : Sexe : Mâle / Femelle
Identifié par identification électronique ou tatouage N°
Né(e) le Stérilisé(e) : Oui / Non
Date des dernières vaccinations :
CHPL : Toux de chenil : Rage :
Problèmes de santé connus :
.....

Signature :

Prestations de base

	Tarif	Quantité	Total
1 chien en box « standard » (niche et/ou banc de couchage, chauffage si besoin)	11€	x.... jour(s)	
2 ou 3 chiens dans 2 boxes « standard »	10€	x.... jour(s) x chien(s)	
2 ou 3 chiens dans le même box	9€	x.... jour(s) x ... chien(s)	
1 chien dans 1 box « confort » (chauffage, fauteuil, courette)	15€	x.... jour(s) x chien(s)	
2 ou 3 chiens dans 1 box « confort »	12€50	x.... jour(s) x chien(s)	
1 chat en box individuel équipé, alimentation croquettes (cabane avec matelas, tapis vétérinaire, griffoir, jouets...)	9€ le box	x.... jour(s) x box(es)	

Prestations complémentaires

Alimentation croquette chien fournie par la pension	2€50 le kg	x.... jour(s) x kg / jour	
Alimentation croquette chat fournie par la pension	3€50 le kg	x.... jour(s) x kg / jour	
Alimentation BARF complète pour chien	6€ le kg	x.... jour(s) x kg / jour	
Alimentation de la maison à tenir au frigo ou congélateur	1€	x.... jour(s)	
Administration de médicaments (ordonnance obligatoire)	1€	x.... jour(s) x chiens ou chats	
Remise (10% pour un séjour > à 15 jours / 20% pour un séjour > à 25 jours)			
Forfait au mois (tarif spécial pour un séjour supérieur à 1 mois)			
TOTAL SEJOUR ESTIME			

Acompte de (50% du total du séjour estimé)€ réglé à la réservation .

Mode de règlement de l'acompte :

Solde réglé à l'arrivée de pensionnaires :€ Mode de règlement :

Pour les séjours dont la date de départ n'a pas pu être fixée, les factures seront envoyées tous les 15 jours.

Je n'autorise pas l'enseigne INNOVADOG à utiliser des photos et vidéos de l'animal désigné dans ce contrat, dans les différents moyens de communication qu'elle utilise.

Je confirme avoir pris connaissance des tarifs appliqués par l'enseigne INNOVADOG, ainsi que du règlement de la pension et déclarent les accepter sans aucune réserve.

Fait en double exemplaire à Plieux le :

Signature du ou des propriétaires de l'animal

Signature du représentant Jérémie BLANC

Lu, compris et approuvé

Lu et approuvé

Frais supplémentaires éventuels

Frais vétérinaires + 15€ (forfait temps, frais de route, administration du traitement, surveillance régulière)	
Administration de médicaments : 1€ x jour(s) x chiens ou chats	
Jours supplémentaires non prévus à l'arrivée de l'animal :€ x.... jour(s) x chiens /chats ou box(es)	
TOTAL DU SEJOUR	

Solde réglé au départ des pensionnaires :€ Mode de règlement :

Signature :



Règlement de la pension canine et féline

(01/02/2019)

1/ Identification / vaccination :

Ne sont admis que les chiens et chats :

- identifiés (tatouage ou puce électronique)
- à jour de vaccination CHPL pour les chiens (contre la maladie de Carré, la Parvovirose, l'Hépatite de Rubarth, la Leptospirose) datant de plus de 15 jours et de moins d'un an.
- à jour de vaccination CRPL pour les chats (contre la maladie du Coryz, le Typhus, la Leucose) datant de plus de 15 jours et de moins d'un an.
- à jour de vaccination contre la toux de chenil par voie intranasale pour les chiens (non imposé pour un premier accueil mais à faire au plus tard au moment du rappel annuel de vaccination)
- à jour de vaccination contre la rage pour chien et chat (non imposé pour un premier accueil mais à faire au plus tard au moment du rappel annuel de vaccination)

Le carnet de santé et les papiers d'identification devront être remis à la pension durant le séjour.

2/ Refus / acceptation d'un animal et responsabilité

Mr Blanc Jérémie se réserve le droit de refuser l'entrée à un animal malade ou qui pourrait être contagieux. Les femelles en chaleurs au moment de l'entrée en pension ou durant leur séjour peuvent être acceptées à la seule condition que leur détention à la pension canine se fasse en box séparé et isolé des autres chiens. La pension se réserve alors le droit de prendre toutes les mesures qu'ils soient (traitement etc..) pour éviter toute perturbation dans la pension. Le propriétaire de l'animal doit avoir traité son animal avant entrée soit maximum dans les 15 jours précédents son arrivée ou avoir reçu un traitement antiparasitaire via comprimé dont la durée d'efficacité couvre complètement la durée du séjour. En cas de présence de parasites un isolement et un traitement seront appliqués sur l'animal. Le coût du traitement et de son administration seront facturés sur présentation des justificatifs ainsi que 15euros pour le déplacement chez un vétérinaire.

Les animaux doivent avoir eu un déparasitage interne (vermifuge) dans le mois précédent l'arrivée à la pension. Il est recommandé de vermifuger l'animal dans le mois suivant sa sortie de la pension canine. La pension décline toute responsabilité si l'animal a des parasites après le séjour au vu du traitement administré pour son entrée. S'il est constaté un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de la pension, ou un problème de santé ; l'animal subira au frais du propriétaire une désinfection et une visite vétérinaire.

Les objets personnels (jouets, tapis, corbeille) sont autorisés pour le seul chien en question et sous la seule responsabilité du propriétaire. En cas de dégradation, d'accident, d'ingestion, de blessure ou de problèmes la pension est déchargée de toute responsabilité. L'objet doit être marqué du nom du propriétaire de manière indélébile. Seuls les chiens d'une même famille peuvent occuper un même box. Aucune responsabilité ne peut être retenue contre Mr Blanc Jérémie en cas de mésentente et de conflits entre les chiens et il ne peut dans ce cas être tenue pour responsable. Le choix est proposé au client de faire occuper le même box ou 2 boxes séparés.

3/ Maladies et accidents

Le propriétaire s'engage à avertir Mr Blanc Jérémie des éventuels problèmes de santé, des problèmes caractériels ou des traitements vétérinaires propres à son animal. En cas de maladie, d'accident ou de blessure de son animal survenant durant le séjour dans l'établissement ; le propriétaire de l'animal donne son accord à Mr Blanc Jérémie de faire procéder aux soins estimés nécessaires par une Clinique vétérinaire de son choix ou, si réalisable, celle du propriétaire du chien. Les frais découlant de ces soins devront être réglés par le propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire. Il est noté que l'hygiène et la désinfection des bâtiments sont assurées quotidiennement et que l'établissement est soumis aux visites sanitaires légales. Les frais de transport de l'animal jusqu'à chez un vétérinaire sera facturé 15 euros.

La pension canine n'est pas responsable de la santé de l'animal. Son obligation consiste si lieu est de constater des signes suspects ; à faire examiner le pensionnaire par un vétérinaire, suivre les prescriptions médicales si existantes et nécessaires ou faire pratiquer une chirurgie si urgente et nécessaire à la survie ou pour le bien de

Signature :

l'animal et ce aux frais de son propriétaire. Le propriétaire de l'animal doit être couvert en responsabilité civile pour ce dernier, reste responsable de tous les dommages éventuels causés durant le séjour en pension ; sauf faute grave reconnue imputable au gardien de la pension. La mise en pension n'est absolument pas un transfert de responsabilité pur et simple. Le propriétaire confie son animal en connaissant les conditions de détention et la sécurité déployée pour les chiens et les chats; en conséquence de quoi, en cas de fugue de l'animal ; la responsabilité de la pension ne peut être envisagée.

4/ Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal pendant le séjour en pension, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera la cause du décès sauf pour les animaux âgés de plus de 6 ans pour les chiens de grandes races ou de plus de 12 ans pour les chiens de petites races ou de plus de 12 ans pour les chats sauf demande expresse du déposant.

Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée au propriétaire, ceci à ses frais.

5/ Facturation

Tout séjour doit faire l'objet d'une réservation qui ne sera effective qu'après encaissement de l'acompte de 50 % du montant estimé TTC sauf dérogation des gérants de la pension. Cette somme sera acquise par Mr Blanc Jérémie en cas de désistement ou de non-respect de cette dernière. Le contrat signé devra être remis avec l'acompte pour toute confirmation de réservation de séjour. Tout séjour réservé est dû et ce, même si le propriétaire reprend son animal de manière anticipée. Le solde de la pension est à régler lors de l'entrée dans les lieux de l'animal.

Le prix journalier comprend l'hébergement, le nourrissage suivant demande et 2 sorties quotidiennes en parc de détente pour les chiens. La nourriture doit être fournie à la pension mais le cas échéant la pension fournira et facturera des croquettes de la marque ULTRA PREMIUM DIRECT gamme LOW GRAIN. A défaut d'une transition alimentaire progressive, il est possible que le l'animal présente des désordres intestinaux, la pension ne peut être tenue pour responsable. La facturation ce fait à la journée (tranche de 24 heures), toute journée entamée est due dans son intégralité. Il est rappelé que les frais médicaux ou de chirurgie sont à la charge du propriétaire de l'animal.

Si la date de départ n'a pas pu être fixée de manière certaine, une facture sera envoyée tous les 15 jours et la somme due devra être versée sous 7 jours. Faute de réception du règlement de la facture l'animal sera considéré comme abandonné.

6/ Abandon

Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date stipulée sur le contrat, le client s'engage à en aviser Mr Blanc Jérémie. A défaut, 7 jours après la date d'expiration du contrat, l'animal sera considéré comme abandonné. Un huissier sera missionné pour remettre au propriétaire une sommation de payer et une sommation de récupérer les animaux sous 48h. Si le propriétaire n'intervient pas dans le délai octroyé, un référé sera déposé au tribunal d'Auch pour obtenir l'autorisation de confier l'animal à une société ou association de protection animale et une condamnation à payer la somme due pour le séjour de pension et les frais d'avocat et de procédure.

7/ Les chiens catégorisés ou reconnus dangereux

Mr Blanc Jérémie pour l'enseigne Innovadog peut accepter en ses locaux un chien dit « catégorisé » à condition que les propriétaires apportent le permis de détention de l'animal et son assurance. Le propriétaire du dit chien dégage Mr Blanc Jérémie de toute responsabilité en cas de n'importe quel problème que ce soit avec l'animal. La pension se réserve le droit de ne pas manipuler directement un chien s'il s'avère dangereux.

Une rencontre avec l'animal en question est souhaitable au moment de la réservation.

8/ Tout litige sera jugé par auprès du Tribunal compétent d'Auch.

Nom et prénom : date :

Signature précédée de la mention « lu, compris et approuvé) :

Règlement valable pour tous les séjours jusqu'à signature d'un nouveau règlement



Aidez-nous à connaître votre animal pour mieux le comprendre et le satisfaire

Nom de l'animal : N° d'identification :

Nom du Propriétaire :

Habitudes de logement et sorties :

Chez vous, votre chien vit : le jour : à l'intérieur / à l'extérieur

La nuit : à l'intérieur / à l'extérieur

En appartement / maison Avec Jardin ou cour / Sans jardin

Votre chien rentre t-il à la maison : Oui/Non

Votre chien dort : Sur le sol / sur un tapis / sur le canapé / dans une niche / dans une corbeille

Alimentation :

Votre chien mange : Croquettes sèches / Boîtes / Ration ménagère / Barf

De marque :

Fraction des repas : 1 X/ jour 2X / jour 3 X / jour / à volonté

Quantité (en gramme ou dose si fourni à la pension) :

A quel moment de la journée : Matin / Midi / Soir

Votre chien lors du repas ou après : Grogne / Se laisse manipuler

Il mange : Lentement / Rapidement / Très rapidement

Votre chien mange-t-il bien lorsqu'il n'est pas à la maison : Oui / Non / Ne sais pas

Comportement et tempérament :

Votre chien est-il : Sédentaire / Actif

Est il fugueur : Oui / Non

De quelle manière : Grimpe au grillage / passe sous la clôture / Ouvre les portes / Force le passage

Est il mordeur : Oui / Non

Si oui dans quelle circonstance a-t-il mordu :

.....

En présence d'autres chiens votre chien a une attitude : Dominante / de jeu / indifférente / soumise

Est-il sociable/ affectueux avec les humains à l'extérieur de chez lui: Oui / Non

Ordre d'opposition (stop, non,...) :

Ordre de rappel (au pied, viens ici,...):

Signature :

Santé :

Votre chien a-t-il des problèmes de santé en particuliers : Oui / Non Si oui, lesquels :

.....
.....
.....

Actuellement suit-il un traitement : Oui / Non

Si oui lequel :.....

.....

Allergies connues :.....

Chirurgie récente :.....

Coordonnées du vétérinaire qui suit habituellement votre chien :.....

.....

Votre chien a-t-il ou a-t-il régulièrement :

Vomissements : Oui / Non

Boiterie : Oui / Non

Selles généralement moulées molles

Présences régulière dans les selles de : diarrhées sang rien de particulier

Toux : Oui / Non Origine identifiée de la toux :

Pelage : normal anormal (détail :))

Présence de puces / tiques / poux/ pellicules : Oui / Non

Oreilles : reste relativement propres présente régulièrement des sécrétions à traiter tous les

Plaies ou masses : Oui / Non

Autres précisions complémentaires ; merci de cocher si réponse positive :

- J'ai peur des orages
- Je suis anxieux ou stressé
- Je suis timide avec les étrangers
- Je protège ma nourriture ou mes jouets
- Je grimpe au grillage
- Je saute haut
- J'ouvre les portes
- J'aime creuser des trous sous la clôture
- Je mange des choses interdites (couvertures, cailloux, etc)
- J'aime jouer à la balle
- Autres jeux :

Signature :



Fiche récapitulative des conditions d'intégration de la pension INNOVADOG

Pour que la réservation soit enregistrée vous devez :

- Avoir réservé votre séjour en renvoyant le contrat de pension signé et paraphé avec le chèque d'acompte d'une valeur de 50% du séjour réservé à l'ordre de INNOVADOG.

Seul le contrat de pension signé par les 2 parties fait office de réservation. Les mails ou contact téléphonique ne constituent en rien un engagement des 2 parties sur une éventuelle réservation.

- Nous avoir informés de tout changement concernant l'état de votre chien avant son séjour.

Nous devons pouvoir identifier l'animal et à ce titre disposer de :

- Sa carte d'identification complète au format A4 (document de traçabilité I-CAD de l'identification électronique ou du tatouage)

Nous devons nous assurer de pouvoir justifier de sa propriété et à ce titre vous devez pouvoir présenter :

- La carte d'identité du propriétaire de l'animal

Pour assurer un séjour dans de bonnes conditions sanitaires pour tous les pensionnaires ceux-ci devons :

Pour tous (chiens et chats)

- Être accompagné de leur son carnet de santé qui restera à la pension durant le séjour
- Être vermifugé maximum 1 mois avant son entrée
- Avoir reçu une administration d'antiparasitaire externe (pipette) au maximum 15 jours avant son entrée, interne (comprimé) ou venir avec sa pipette.

Spécifiquement pour les chiens :

- Être à jour de ses vaccins C H P L
- Être vacciné intra nasal pour la Toux de Chenil (Pneumodog ou Nobivack)
- Être vacciné contre de la rage

Spécifiquement pour les chats :

- Être à jour de ses vaccins CR P L
- Être vacciné contre de la rage